



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE MOUY**

Tel : 03.62.72.57.30
BP 70259
60250 MOUY

Compte Rendu du Conseil d'Administration du 23 septembre 2024

Dûment convoqué, le Conseil d'Administration s'est réuni le 23 septembre 2024 à 9h au CCAS de Mouy.

ORDRE DU JOUR :

- 1^{er} point **Approbation** du compte rendu précédent
- 2^{ème} point **Point sur les projets engagés** pour l'année 2024/2025 au sein de la Direction des affaires sociales
- 3^{ème} point **Le CCAS :**
- Convention Tripartite MDS/Bailleurs/ CCAS
 - Point Festivités fin d'année
 - Nouvel accueil en logement solidaire
- 4^{ème} point **La Résidence Autonomie :**
- Le projet de réhabilitation : retour sur la rencontre partenariale du juillet 2024
 - Modification et validation du règlement CVS
 - Validation pour la « recherche-action » Unilasalle pour les projets personnalisés
 - Points divers évoqués par les membres du CA
- 5^{ème} point **DM2 CCAS**
- DM1 Résidence Autonomie**
- 6^{ème} point **Décisions du Conseil d'Administration** prises en vertu de l'article 21 du décret N°95-562 du 6/05/1995
- 7^{ème} point **Questions diverses**

Déroulement de la séance :

La séance débute sous la présidence de Monsieur MAUGER Philippe, Maire de Mouy et Président du C.C.A.S., qui procède à l'appel :

Administrateurs présents :

Monsieur LTEIF

Mesdames : ROMIEU, LACROIX, DEXTRE, SEBIH,PATOUX.

Administrateurs absents :

Madame MOREL

Secrétaire de séance : Madame DEXTRE

Le quorum est atteint.

1^{er} point : **Approbation** du compte rendu précédent

Le CR est approuvé à l'unanimité.

2^{ème} point : **Point sur les projets engagés** pour l'année 2024/2025 au sein de la Direction des affaires sociales

Les documents sont présentés en CA et sont à consulter sur place

- Mise en place d'un Kiosque IAE (insertion par l'Activité Economique) le 24 septembre, de 13h30 à 16h30, en partenariat avec France Travail.

Une vingtaine de partenaires seront présents (insertion professionnelle, formation...), invités par France Travail. A cette date, environs 80 personnes ont reçu une convocation de la part de France Travail (Mouy et les environs). Les gens peuvent aussi s'y rendre sans invitation.

- La Semaine Bleue du 30 septembre au 4 octobre

Est présenté le programme de la Semaine Bleue.

Au vu de cette programmation, quelques questions sont posées.

Nous soulevons l'importance de l'aide, et du fait de souvent « être aidant sans s'en apercevoir ». A cette date, nous avons peu de retour, pour l'atelier du lundi matin sur ce thème. Concernant le forum Séniors du 2 octobre, les partenaires ont, à nouveau répondu présents, puisque nous avons 25 réponses positives. Il est souligné l'intérêt qu'aurait la ville, à avoir, au forum des associations, à avoir son propre stand. Lors du forum des Séniors le CCAS tient son propre stand. Seront également présents une quinzaine d'enfants du pôle enfance qui ont prévu de faire une petite représentation dans l'après-midi, d'environ 10 minutes.

Petite innovation cette année avec le premier thé dansant à la Résidence Autonomie lors de l'après midi « Porte Ouverte » du 3 octobre.

La semaine se terminera par deux ateliers « Pâtisserie » avec une pâtissière diplômée, au vu du succès, l'année dernière des ateliers « chocolat ».

Direction des Affaires Sociales de la ville de Mouy

SEMAINE BLEUE 2024

Bougeons ensemble... pour entretenir la flamme !
Une semaine d'activités gratuites
ouvertes à tous les séniors de 60 ans et plus

Du 30 Septembre au 4 Octobre

LUNDI 30/09



🕒 9H30 - 11H00
Vous aidez un proche? Venez déjeuner avec nous et en parler!

En présence des plateformes de répit et d'accompagnement des aidants (UNAPEI 60)

Inscription obligatoire
CCAS (*)

🕒 14H00-16H00
Découvertes Sportives

Au programme : Boccia, Curling, Tennis de Table, Tir à la Sarbacane, Tir à la carabine laser et Gymnastique Douce

Inscription obligatoire
Résidence Autonomie(*)

JEUDI 3/10

PORTE OUVERTE À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE

🕒 14H00 - 16H00
Thé Dansant
avec un orgue de barbarie



🕒 16H00
Présentation de la résidence autonomie, ses activités et son fonctionnement. Visites de logements possibles.

Inscription obligatoire
Résidence Autonomie(*)

🕒 14H30- 16H00
Découverte et initiation au Yoga et à l'Ayurveda

Quelques pistes pour trouver un équilibre entre le corps et l'esprit...

Inscription obligatoire
Résidence Autonomie(*)

MERCREDI 2/10

🕒 14H30 - 17H00
Forum Séniors

En présence de nombreux professionnels et bénévoles. Jeux sur place

Salle Alain Bashung(*)

VENDREDI 4/10



🕒 14H00- 15H00 & 🕒 15H15- 16H15
Atelier de pâtisseries chocolatées et équilibrées
avec un pâtissier diplômé

Inscription obligatoire
Résidence autonomie(*)

MARDI 1/10

🕒 10H30-11H30
Découverte de l'Atelier Mémoire

Venez exercer et stimuler votre mémoire dans une ambiance chaleureuse et conviviale

Inscription obligatoire
Résidence Autonomie(*)

🕒 14H30 - 17H00
Forum Séniors

En présence de nombreux professionnels et bénévoles. Jeux sur place

Salle Alain Bashung(*)

🕒 10H30-11H30
Découverte de l'Atelier Mémoire

Venez exercer et stimuler votre mémoire dans une ambiance chaleureuse et conviviale

Inscription obligatoire
Résidence Autonomie(*)

Résidence autonomie(*)
7 Rue des Jardins, 60250 Mouy

Salle Alain Bashung(*)
22 Pl. Pierre Semard, 60250 Mouy

Centre Communal d'Action Sociale(*)
7 Pl. Dr Avinin, 60250 Mouy

Les inscriptions seront prises jusqu'au 25 Septembre 2024

CCAS ☎ 03.62.72.57.30
Résidence Autonomie ☎ 03.44.56.57.11

La Semaine Bleue
à tout âge, ensemble!

- Le projet SISM (Les Semaines d'Information sur la Santé Mentale) qui débutera le 10 octobre.

Ce projet est mis en place dans le cadre du Contrat Local de Santé Mentale. C'est la première année que le CLSM du Clermontois se saisit de cette SISM. C'est donc aussi la première année qu'un projet est mis en place à Mouy. Nous avons fait le choix de ne pas être sur une seule intervention mais de créer un partenariat avec l'Education Nationale sur l'année scolaire 2024/2025.

C'est un projet intergénérationnel réunissant des séniors de Mouy (Résidents et extérieur) et deux classes (CE1 et dispositif ULIS) de l'école Flourey de Mouy. L'action qui se déroulera sur **10 dates** du 10 octobre 2024 au 19 juin 2025, à raison d'une fois par mois (2 en mai) au sein de la Résidence Autonomie.

Les actions seront chaque fois des rencontres sportives, avec parfois des intervenants extérieurs financés par la Direction des Affaires Sociales de la ville de Mouy, combinés à une prise de conscience et de connaissance sur ce qu'est la santé mentale (exemples : questionnaire mis en place par l'infirmière scolaire, informations et sensibilisation...)

En juin, un « rassemblement » plus conséquent et ludique aura lieu avec les 35 élèves + les Seniors qui auront participé. Les parents des enfants seront également invités. Un pique-nique pourrait être envisagé.

Une exposition des photos prises sur les différentes activités sera installée.

Le chef de chœur de la Chorale des Seniors de Mouy « Les gens qui s'aiment » intervenant également en tant qu'AESH à l'école Flourey et avec certains enfants présents dans ce projet, a pour mission de préparer une ou deux chansons qui seront proposées en juin, en chorale intergénérationnelle.

Nous ajouterons un questionnaire en santé mentale, avec les questions évoquées en octobre ainsi qu'un petit questionnaire de satisfaction à remplir par chacun.

➤ La mise en place des ateliers de coaching en novembre et décembre 2024

Au-delà du coaching et du bénéfice individuel que pourront en retirer les participants, il s'agit aussi d'ouvrir le CCAS à une population qui ne s'y rend pas habituellement ou peu. Ce travail est mis en place avec la Mission Locale. Des RDV sont prévus en octobre pour préparer le repérage des jeunes.

➤ La mise en place d'ateliers ludiques avec le CAL (Centre d'Animations et de Loisirs du Clermontois)

De la même manière, il s'agit d'ouvrir le CCAS à un public peu habitué des lieux, et de construire, peu à peu, un espace de vie sociale. Cette activité se déroulera sur 3 dates, au CCAS, les Vendredis 15/11, 22/11, 29/11 de 14H à 15H30. Il s'agira de créer des objets de décoration avec la Minicut 2D (découpage de polystyrène), et autres techniques complémentaires. L'activité peut être intergénérationnelle pour un maximum de 8 à 10 personnes

➤ Les ateliers Prévention Santé avec le Pôle Santé du Thérain

Un premier RDV avec le Pôle Santé est prévu le 17 octobre, dans l'objectif d'échanger sur ce que nous pourrions travailler ensemble.

Pour le moment, nous avons réussi à mettre en place le fait que chaque résident sans médecin traitant, puisse être pris en charge par ce pôle santé, où l'un des soignants devient alors leur médecin traitant.

➤ Le projet en lien avec la coordonnatrice du CLS (Contrat Local de Santé) et l'association « Addictions France » avec pour sujet « Périnatalité et addiction ».

Les travaux pour la mise en place de ce projet débuteront en novembre. Addictions France a proposé de nous accompagner sur ce projet. A nouveau, cela se fait dans le cadre du CLS.

- Pour finir, nous continuons à développer un nombre de projets importants au sein de la RA (YOGA, Orgue de barbarie, Graine de pays avec un projet sur l'écologie sous forme de jeux « café/questions »..)

3^{ème} point : Le CCAS :

Les documents supplémentaires sont présentés en CA et sont à consulter sur place

- La convention tripartite MDS/ Bailleurs Sociaux/CCAS

Une convention de partenariat sur la prévention des impayés de loyer a été signée entre le département (MDS de Mouy), Oise Habitat, l'OPAC et le CCAS de Mouy. Seul Clesence a décliné l'invitation. Cette Instance Locale de Prévention des Impayés Locatifs (ILPIL) devrait se réunir dès la fin d'année. L'ordre du jour sera communiqué par les bailleurs à la MDS et au CCAS 2 semaines en amont, puis lors de la rencontre il sera échangé sur nos propositions d'action afin d'accompagner, au mieux, et chacun de sa place, la personne « repérée » pour ces impayés de loyer.

- Les festivités de fin d'année :

- Concernant les bons d'achat, il faudrait pouvoir « motiver » les différents commerçants à participer. M MAUGER et M L'TEIF en parleront ce 23 septembre lors de la Commission Cadre de Vie et Sécurité.

Une réunion avec les commerçants pourrait être mise en place afin de leur expliquer le fonctionnement des bons d'achat. De plus quelques élus membres du CA proposent d'aller à la rencontre des commerçants afin, également, d'expliquer la démarche.

Il est décidé que les bons d'achat seront distribués aux administrés fin novembre afin que cela permette davantage aux personnes de faire leurs achats pour les fêtes et permette également aux commerçants qui le souhaitent de nous envoyer leur facturation en deux fois (le 10 décembre et 31 janvier)

- Pour le repas du 18 janvier 2025, il est décidé par la Conseil d'administration, à l'unanimité, de retravailler avec les mêmes prestataires que l'an dernier, que ce soit le traiteur comme l'équipe d'animation, au vu des retours positifs qu'il y avait eu.

- Les logements solidaires

- Depuis le 13 septembre, nous accueillons une famille, victime des inondations, dans le logement rue Cayeux. Cela ne sera que sur une courte durée, car la famille devrait pouvoir récupérer son logement dès la fin du mois.

4^{ème} point : La Résidence Autonomie :

Les documents supplémentaires sont présentés en CA et sont à consulter sur place

➤ Le projet de réhabilitation

En juillet 2024, se sont réunis autour d'un « repas d'été » les résidents, l'équipe de la direction des affaires sociales, M Le Maire, la DGS, les différents partenaires qui vont œuvrer pour la réhabilitation de la RA. Ainsi étaient présents Mme El Ghezal (CARSAT), M Tauziet (Clesence) Mme Provost et M Mazurier (Direction de l'Autonomie des Personnes, Département), à la fois pour le repas et pour l'après-midi de travail qui s'en est suivie. Il a été question du financement de la réhabilitation et de son organisation concrète. Il a fallu expliquer et argumenter notre plan de financement en vue d'obtenir la subvention de la CARSAT. Nous devrions avoir, en fin d'année, la réponse.

Concernant Clésence et, à la date de ce jour, nous savons par M Tauziet que le dossier avance.

➤ Modification et validation du règlement CVS (Valider le règlement CVS avec le point supplémentaire « coopter... »)

Avec les membres du CVS, il nous a semblé opportun d'ajouter dans le règlement du CVS, à l'article 6 (Mandat des membres du Conseil de la vie sociale), la phrase : « **Le Conseil de Vie Sociale pourra également désigner ou coopter de nouveaux membres en cours de mandat, lorsque la représentation se réduit, sans procéder nécessairement à de nouvelles élections** ».

Le principe est de pouvoir rapidement pourvoir aux sièges vacants, sans avoir à remettre en place une organisation parfois lourde qui est celle des élections.

Cette modification est adoptée à l'unanimité par les membres du CA.

➤ Validation de la « recherche-action » Unilasalle pour les projets personnalisés

Le 5 septembre 2024, AS GANCE est allée présenter la « recherche-action » proposée par la Direction des Affaires Sociales, concernant les Projets Personnalisés, aux étudiants de master sur la Campus d'Unilasalle à Beauvais. Le projet a retenu l'attention de deux professeurs et de 4 jeunes qui débiteront cette « recherche-action » très rapidement avec pour objectif la définition d'une trame de Projet Personnalisé pour le mois de janvier 2025. Ils seront amenés à rencontrer à plusieurs reprises les résidents, afin de réfléchir avec eux, à ce qu'ils souhaitent retrouver dans un PP. Permettre aux résidents de s'investir dans cette démarche, devrait permettre également qu'ils puissent davantage s'approprier la démarche du PP.

➤ Points divers évoqués par les membres du CA concernant la RA

- Il est rappelé que le CCAS a une convention avec le fournisseur d'énergie EDF. A chaque difficulté de paiement d'un administré de Mouy EDF nous envoie un

courrier pour nous informer (Dans la loi chaque fournisseur est en devoir de le faire, dans la réalité seul EDF le fait). A la réception de ce courrier, le CCAS envoie, à son tour, à l'administré, un courrier de mise à disposition l'invitant à prendre RDV avec Mme GANCE.

- Mme SEBIH rapporte que certains résidents souhaiteraient un nouveau billard et un terrain de pétanque. Il est indiqué aux différents membres que lors de la réunion à la RA, avec l'ensemble des résidents, le 19 septembre, aucune de ces requêtes n'a été faite ni même à d'autres moments à qui que ce soit à la Résidence. Nous convenons que c'est bien aux résidents de faire remonter leurs demandes. Nous pourrions alors répondre à chacune d'elle.
- Il est rappelé à l'ensemble des membres du CA, qu'ils doivent une certaine discrétion à l'égard des différentes situations des administrés. En effet, cet été, le nom d'un administré, résident de la RA, a été donné dans un mail adressé, par une élue à différentes personnes (professionnels/élus). Certains élus ont alors retransmis ce mail à d'autres...toujours avec le nom de ce monsieur où il était noté, en toute impunité, qu'il a un « *problème d'addiction à l'alcool* », sans qu'à ce jour aucun diagnostic n'ait été posé et surtout partagé. Il est rappelé que si, ce monsieur avait connaissance de ces mails, il pourrait, déposer plainte. De plus, ce résident est accompagné par l'équipe de la Direction des Affaires Sociales, dans la limite de ses possibilités et dans la limite de ce que Monsieur peut entendre et accepter.
- Une question est posée concernant une amende qu'aurait eu l'animateur et qu'il ne voudrait pas payer. Cette information est erronée, l'animateur a déjà réglé son amende.
- Une question est posée concernant un monsieur qui après son incarcération reviendrait vivre chez lui, à Mouy. Il serait, selon un membre du CA, identifié comme un « *prédateur sexuel* » et il faudrait pouvoir agir pour sa sécurité et celle du voisinage. Il est rappelé que comme pour tout sortant d'incarcération, il fera l'objet d'un suivi judiciaire et que nous n'avons pas notre place dans ce suivi, sauf si la personne nous en fait la demande.

5^{ème} point : LES DM

La DM2 CCAS

La DM2 CCAS concerne une cotisation pour la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFT) (poste de l'ancienne directrice)

La DM2 modifie ainsi que suit le Budget du Centre Communal d'Action Sociale :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 012 : Charges de personnel :

Article 6453 Cotisations caisse de retraites + 50 €

Chapitre 011 : Charges à caractère général :

Article 6232 Fêtes et Cérémonies - 50 €

La DM1 Résidence Autonomie

La DM1 Résidence Autonomie concerne les admissions en non-valeur (M DEMBAGOA= créance éteinte) et cotisation de charges patronales de Nathalie LEGROS en 2021 (CNRACL)

La DM1 modifie ainsi que suit le Budget de la Résidence Autonomie

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 012 : Charges de personnel :

Article 64515 : Cotisations C.N.R.A.C.L. + 3 200.00 €

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :

Article 6542 : Créances éteintes + 1 300.00 €

Chapitre 67 : Autres charges exceptionnelles :

Article 678 : Autres charges exceptionnelles - 4 500.00 €

Les Décisions Modificatives sont approuvées à l'unanimité.

6^{ème} point : **Décisions du Conseil d'Administration** prises en vertu de l'article 21 du décret N°95-562 du 6/05/1995

DECISIONS NON SOUMISES A L'OBLIGATION DE TRANSMISSION

Du 06/06/2024 AU 16/09/2024

N° 16/24	Contrat de mise à disposition Mr COUTURE Didier
N° 17/24	Contrat de mise à disposition Mr et Mme HADDID Moussa
N° 18/24	Contrat de séjour Mme RODRIGUES Maria Amélia
N° 19/24	Contrat de mise à disposition Mr COUTURE Didier
N° 20/24	Convention activité « Chorale »
N° 21/24	Contrat de mise à disposition Mr DEVYNCK Christophe
N° 22/24	Contrat de mise à disposition Mme CODJOVI Jeannette
N° 23/24	Contrat de séjour Mr SECLEPPE Daniel
N° 24/24	Convention atelier « soins socio-esthétiques »
N°25/24	Contrat de mise à disposition Mr COUTURE Didier

7^{ème} point : **Questions Diverses**

Les questions diverses ont été posées lors du point 4.